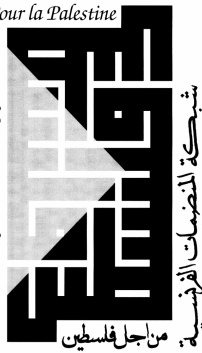


Pour la Palestine

Plateforme des ONG françaises



Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine – n°15 – Mai/Juin 2007 – 2 €

Spécial 40 ans d'occupation

Territoires palestiniens : en finir avec l'occupation

Voici quarante ans, la guerre dite des six jours, du 5 au 10 juin 1967, modifiait la carte du Proche-Orient. Alors que le conflit israélo-palestinien demeure au cœur de l'instabilité de toute la région, percutant les ondes de choc de la guerre en Irak, la fin de l'occupation israélienne s'impose comme une urgente nécessité et interpelle la France et l'Europe.

Dans leur rapport remis le 6 décembre 2006 à la Maison Blanche, les auteurs de la commission américaine bipartite sur l'Irak, James Baker et Lee Hamilton, étaient sans appel. Soulignant la centralité du conflit israélo-palestinien dans les crises du Proche-Orient, ils insistaient sur la nécessité d'une paix globale israélo-arabe et singulièrement d'une paix israélo-palestinienne fondée sur la solution des deux États.

Nous en sommes loin. La Palestine, occupée depuis quarante ans, est soumise à un véritable siège. La politique israélienne de colonisation, entamée en 1967, s'est renforcée dans les années 90 en dépit des accords d'Oslo et s'intensifie aujourd'hui. En violation du droit international. Son principal instrument : la construction du Mur en Cisjordanie condamnée par la Cour internationale de justice et l'Assemblée générale des Nations unies.

L'impunité de la politique israélienne est totale, au mépris non seulement des droits du peuple palestinien, mais aussi de l'engagement du camp de la paix israélien.

Les États-Unis et l'Union européenne en particulier n'ont pas su appliquer de sanction effective contre l'occupation, l'annexion de Jérusalem-Est, la colonisation, pas plus que contre la situation imposée aux réfugiés palestiniens. Alors que les accords d'Oslo devaient ouvrir la voie vers la paix dans l'échange contre les territoires et par une négociation de l'ensemble des dossiers au conflit fondée sur le droit international, ni Washington ni aucun des États membres de l'UE ne sont intervenus pour sortir les pourparlers d'un tête-à-tête dissymétrique. Alors que la seconde Intifada naissait de la dichotomie entre les promesses de paix et la réalité, la communauté internationale s'est contentée de constater passivement le franchissement par Israël de toutes les lignes rouges de la violation du droit international. Alors même que les conseillers du Premier ministre Ariel Sharon décrivaient le « désengagement » de la bande de Gaza comme le meilleur moyen de « geler dans le formol » (sic) toute perspective de négociation, la communauté internationale se félicitait de ce retrait unilatéral.

L'absence d'horizon politique ainsi favorisée par les principaux acteurs diplomatiques, l'abandon du président palestinien Mahmoud Abbas qui avait pourtant fait de la négociation l'oméga de sa stratégie, ont largement contribué à la victoire du Hamas aux élections législatives de janvier 2006. Mais les États-Unis puis l'Europe ont alors imposé, au mépris de la démocratie palestinienne, des sanctions contre les institutions palestiniennes aux conséquences sociales, économiques et politiques catastrophiques. Ils exigent du gouvernement palestinien la reconnaissance d'Israël, le respect des accords signés, l'arrêt de la violence. A aucun moment, en revanche, des exigences similaires ne sont formulées à la puissance occupante. La France et une grande partie de l'Europe ont salué l'accord palestinien de La Mecque, en mars 2007, fruit d'une révolution idéologique et stratégique du Hamas, puis la réitération à Riyad de la proposition arabe de paix globale, soutenue par le gouvernement palestinien d'union nationale. Mais sans jamais reconnaître le gouvernement palestinien, ni donner le moindre signe positif au peuple palestinien, soumis à un taux de chômage de plus de 50% et à une extrême pauvreté qui en touche plus de 70%.

Dans de telles conditions, comment des formes de radicalisation, en l'occurrence dramatiques, ne se manifesteront-elles pas ? Il faut être dangereusement naïf ou redoutablement cynique pour en nier les ressorts. Alvaro de Soto, ancien coordinateur spécial des Nations unies pour le Proche-Orient, dans son rapport de « fin de mission » du 5 mai dernier publié par le journal britannique *The Guardian*, ne ménage pas la partie palestinienne mais pointe surtout la responsabilité, non seulement d'Israël, mais aussi des États-Unis et de l'Union européenne.

En levant ostentatoirement les sanctions pour les uns, mais en affamant les autres, en attisant les divisions, en continuant à ne rien entreprendre contre l'occupation, les États-Unis et l'Europe persistent et signent, faisant mine d'être soulagés de pouvoir enfin soutenir un gouvernement débarrassé de ceux qu'ils condamnent, dans leur déni du résultat d'un processus démocratique. L'Europe doit agir. Elle ne peut poursuivre un pari qui a déjà montré son échec, celui selon lequel la population palestinienne finirait par abandonner le Hamas si une autre voie lui apportait l'oxygène économique dont elle est privée. Car c'est d'horizon politique, de respect du droit et de tous ses droits, de respect de la démocratie, qu'a besoin le peuple palestinien. De la fin de l'occupation. D'une paix enfin fondée sur le droit.

Témoignages

Nous avons choisi dans ce numéro de donner la parole à trois acteurs de la société civile, de la bande de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël. Ils apportent leur point de vue sur 40 années d'occupation, au regard de la situation actuelle.

« La peur d'un avenir très sombre »

Houssam Madhoun - coordinateur d'Action Contre la Faim-Espagne dans la bande de Gaza, membre de l'association Théâtre pour Tous.

« Depuis 1967, l'occupation militaire israélienne a maintenu la bande de Gaza et la Cisjordanie dans l'isolement et a entravé toute possibilité réelle de développement : jamais les Palestiniens n'ont été en mesure de construire une économie indépendante. Les ressources naturelles, l'eau, les terres fertiles ont été entièrement contrôlées et exploitées au profit de l'occupation. De toutes parts, colonies et bases militaires ont encerclé les Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

En 1994-1995, la formation de l'Autorité palestinienne a apporté aux Palestiniens un espoir de liberté. Mais, au terme de 10 ans de négociations, Israël a confirmé que seules lui importaient sa sécurité et l'annexion de toujours plus de terres palestiniennes.

Le désengagement israélien de la bande de Gaza et la signature en novembre 2005 de l'accord sur le passage des biens et personnes, *Agreement on Movement and Access* (AMA), entre Palestiniens et Israéliens ont redonné un espoir aux Gazaouis : début novembre 2005, les points de passage entre Israël et la bande de Gaza ont été ouverts, les exploitations des anciennes colonies devaient apporter 100 millions de dollars par an : l'opportunité était grande pour les habitants de la bande de Gaza, des milliers d'emploi allaient être créés.

Mais après la victoire du Hamas aux élections législatives de janvier 2006, les États-Unis et l'Union européenne ont imposé un bouclage partiel de la bande de Gaza, suivi en mars 2006 de la suspension de l'aide internationale. La situation économique n'a depuis cessé de se détériorer, particulièrement dans la bande de Gaza, qui dépend majoritairement de l'aide internationale.

Même si les colonies ont été évacuées en septembre 2005, l'armée israélienne a conservé le contrôle des frontières, de l'espace aérien et maritime. Jamais l'accord *AMA* n'a été respecté par Israël : le passage de Karni, par exemple, seule porte d'entrée pour l'import-export de marchandises, n'est ouvert qu'au compte-goutte. Selon les Nations unies, 80% de la population de la bande de Gaza vit en dessous du seuil de pauvreté et les agences de l'organisme international ont dû réviser à la hausse leur programme d'aide alimentaire.

Tous ces mesures, dont le but a été d'affaiblir le Hamas, ont eu pour résultat d'augmenter la pauvreté et la vulnérabilité de la population dans la bande de Gaza. La situation actuelle est complexe et sombre. La population a peur d'un avenir très noir, peur d'être laissée pour compte. La population laïque craint pour sa liberté individuelle, et l'ensemble des habitants de Gaza est très inquiet de la crise humanitaire qui se profile.

Face à cette situation, la société civile palestinienne joue un rôle essentiel dans la société. Plus de 400 ONG locales sont présentes dans la bande de Gaza, dans de nombreux domaines tels que l'éducation, les droits de l'Homme, l'agriculture, le soutien aux jeunes, le plaidoyer. Malheureusement, alors que la situation se détériorait et le chaos se répandait dans la bande de Gaza, le son des balles couvrait la voix de la société civile. Mais sur le terrain, elle continue de lutter et d'aider les 1,5 millions de personnes qui souffrent des luttes fratricides et de l'embargo international, dont ils sont les seuls à supporter les conséquences ».

La société civile palestinienne et la résistance à l'occupation

Rima Awad - Palestinian Counseling Center, ONG basée à Jérusalem.

« Les premières formes d'une société civile organisée dans les Territoires palestiniens sont apparues 20 ans avant l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967, comme réponse à l'expulsion de 700 000 Palestiniens et la destruction de 420 villages suite à la guerre de 1948.

Avec l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967, il est clairement apparu aux Palestiniens que l'occupation militaire allait durer et que le bien-être de la population palestinienne n'entraînait pas dans les préoccupations de l'occupant. Les années 60 et 70 ont vu l'émergence des mouvements et partis politiques de libération et la création de l'OLP, qui est devenu le seul représentant légitime du peuple palestinien. C'est pendant son exil que la société civile palestinienne s'est organisée.

Dans les années 80 et 90, de nombreuses ONG sont nées afin de fournir les services de base nécessaires à la population, mais dont l'objectif politique est bien celui de la fin de l'occupation. Cette société civile a pratiquement géré les Territoires palestiniens occupés jusqu'à la formation de l'Autorité palestinienne en 1994. Durant toute cette période, elle a dû faire face à une répression de la part des autorités israéliennes qui considéraient toute forme d'organisation palestinienne comme une menace directe.

En 1987, le déclenchement de la première Intifada crée une nouvelle réalité politique et montre la force de l'aspiration de la population à la libération et l'indépendance. Considérée par Israël comme conduisant l'Intifada, la société civile palestinienne a payé un tribut très lourd : des milliers de militants ont été tués, blessés, emprisonnés ou exilés.

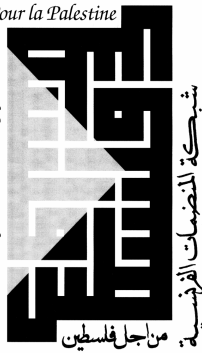
À la suite des accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne a vu le jour, et avec elle les services publics. Les violations israéliennes se sont poursuivies, et de 1994 à 2000, la situation des droits de l'Homme s'est encore dégradée malgré la lutte des organisations de la société civile en leur faveur.

En 2000, la seconde Intifada a mis fin au « mythe » de la libération et de l'indépendance issu des accords d'Oslo. Cette Intifada fut une réponse à la politique israélienne d'annexion de terres, d'expansion des colonies et de fragmentation des Territoires palestiniens, à travers le système des checkpoints et permis. La bande de Gaza a alors été complètement séparée de la Cisjordanie.

Après 40 ans d'occupation, la société civile continue de lutter pour les droits fondamentaux des Palestiniens, pour la liberté, l'autodétermination et l'indépendance. Ce combat s'adresse aussi à une communauté internationale qui a constamment échoué à imposer ses propres résolutions au conflit israélo-palestinien ».

Pour la Palestine

Plateforme des ONG françaises



Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine – n°15 – Mai/Juin 2007 – 2 €

Spécial 40 ans d'occupation

« Aider la population israélienne à connaître ses voisins »

Nurit Peled-Al Hanan, universitaire israélienne.

En 2001, le Parlement européen a décerné à Nurit Peled-Al Hanan le prix Sakharov pour son action en faveur des droits de l'Homme. La mort de sa fille lors d'un attentat suicide en 1997 a marqué son engagement et l'a amenée à dénoncer une politique israélienne « qui refuse de reconnaître les droits de l'autre et fomenté la haine et les conflits ». A l'occasion des 40 ans de l'occupation israélienne, elle est intervenue lors du rassemblement à Tel Aviv en compagnie de Bassam Aramin, militant palestinien des droits de l'Homme, qui lui aussi a perdu sa fille, tuée par l'armée israélienne :

« Bassam et moi sommes victimes de cette occupation cruelle qui corrompt ce pays depuis 40 années maintenant. Tous les deux, nous sommes venus ce soir pour déplorer le destin de ce lieu qui a enterré nos deux filles, Smadar et Abir, assassinées à dix ans d'intervalle. Mais ce qui nous unit, Bassam et moi, ce ne sont pas tant ces morts que l'occupation nous a infligés, c'est surtout la foi, la volonté pour élever les enfants qu'on nous a laissés pour que plus jamais ils n'autorisent les politiciens et les généraux [...] à diriger leur vie et à les dresser les uns contre les autres.

Depuis quarante années [...] plus de 4 millions de personnes n'ont pas su ce que voulait dire se déplacer librement. Quarante années durant lesquelles des enfants palestiniens sont nés et ont grandi comme des prisonniers dans leur maison que l'occupation a transformée en prison. Quarante années durant lesquelles les enfants israéliens ont appris à haïr leurs voisins, juste parce qu'ils sont des voisins, à en avoir peur sans même les connaître, à considérer le quart des citoyens de l'État comme un danger démographique et comme un ennemi de l'intérieur.

La compassion juive, la clémence juive, le cosmopolitisme juif, l'amour de l'humanité et le respect de l'autre sont depuis longtemps oubliés. Le temps est venu pour nous d'expliquer à nos enfants que la population originaire de cette terre ne se divise pas entre Juifs et non Juifs comme il est écrit dans leurs livres de classe, mais qu'elle se compose d'êtres humains qui veulent vivre dans la paix et la tranquillité en dépit de tout. Il n'y a aucun livre scolaire en Israël avec une carte montrant les véritables frontières de l'Etat. Dans aucun livre scolaire en Israël, on ne peut voir le mot « occupation ». Nos enfants sont enrôlés dans l'armée d'occupation sans rien connaître du lieu où ils vivent ni de l'histoire de son peuple. Ils rejoignent l'armée imprégnés de haine et de peur. Par conséquent, la seule façon de les empêcher de devenir des outils aux mains de cette machine à détruire est de leur enseigner l'histoire de cet endroit, de dessiner pour eux ses frontières, de les aider à connaître leurs voisins avec leur culture, leurs coutumes, leur courtoisie et leurs droits sur cette terre où ils vivent, où ils ont vécu depuis tant de générations ».

Une dénonciation unanime de l'occupation

Le rapport d'**Amnesty International** de juin 2007 est sans équivoque. Il dénonce « une occupation persistante » qui maintient « les Palestiniens de Cisjordanie en état de siège ». L'organisation décrit la Cisjordanie comme un territoire de 5 600 km² sillonné par 700 kilomètres de Mur et 550 barrages et postes de contrôle israéliens, situés à l'intérieur du territoire palestinien. Ces mesures sont imposées aux Palestiniens « parce qu'ils sont Palestiniens et dans l'intérêt des colons israéliens [...] ils empêchent les déplacements, isolent, séparent les Palestiniens [...] et détruisent l'économie palestinienne ». « Parce que ces restrictions draconiennes sont disproportionnées et discriminatoires, elles violent le droit à la liberté de mouvement ».

La **Banque mondiale** et le **FMI** mettent aussi en avant les conséquences des mesures de blocage israéliennes sur l'économie palestinienne. Le PIB palestinien a diminué de 40% par rapport à 1999. Une réduction majeure des « restrictions sur les biens et les personnes » est plus que tout nécessaire, selon les deux organisations internationales, pour permettre un reprise de l'économie palestinienne. Cette conclusion est partagée par le **Chambre des Communes**. Les parlementaires britanniques affirment dans un rapport de janvier 2007 que « la fin de l'occupation apportera la meilleure opportunité au développement ». Ils ajoutent que « le système de routes séparées et de barrages routiers est discriminatoire et que le besoin pour une telle infrastructure provient de la présence des colonies. Les Palestiniens sont traités comme des citoyens de seconde classe dans leur propre pays ».

Le **Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies (OCHA)** dresse aussi un constat alarmant. Dans son rapport de juin, il juge impossible la création d'un État palestinien viable dans le contexte actuel. Selon l'agence des Nations unies, les zones militaires israéliennes, les colonies présentes en Cisjordanie et les restrictions de circulation qu'elles entraînent ne laissent que 60% de la Cisjordanie aux Palestiniens. Ce rapport met en évidence le fossé de plus en plus important entre la réalité sur le terrain et la volonté affichée de créer un État palestinien, avec notamment la présence de 450 000 colons en Cisjordanie, dont le taux de croissance naturelle est trois fois supérieure à celui d'Israël. **Alvaro De Soto**, ancien coordinateur spécial des Nations unies pour le Proche-Orient, pointe dans un rapport de mai 2007 la responsabilité des États-unis dans la poursuite de cette situation et notamment lors du désengagement de Gaza, utilisé par Ariel Sharon pour « obtenir des concessions vitales des États-unis tout en continuant la construction du Mur et l'implantation accrue de colons en Cisjordanie ».

La « matrice de contrôle » israélienne

Dans son livre « Obstacles to Peace », Jeff Halper, du *Comité israélien contre les destructions de maisons*, définit le principe directeur de l'occupation israélienne comme la « matrice de contrôle ». Cette *matrice* représente « un labyrinthe de lois, d'ordres militaires, de procédures d'aménagement, de restrictions de circulation, de bureaucratie kafkaïenne, de colonies et d'infrastructure qui dissimule le contrôle israélien derrière une façade d'*administration propre*, ce qui a pour conséquence de faire disparaître l'occupation aux yeux de l'opinion publique ». La *matrice* opère à trois niveaux, liés les uns aux autres : contrôles et frappes militaires, création de faits accomplis et utilisation d'une bureaucratie, de lois et procédures comme outils d'occupation et de contrôle. Jeff Halper compare la *matrice* au jeu de *Go*, originaire d'Extrême-Orient, où le but est de vaincre son adversaire en l'immobilisant, par le contrôle de points clés.

L'occupation en chiffres

(2006-2007 - Sources : ONU, Amnesty International, B'Tselem)

- ◆ 549 postes de contrôle et de barrages et 624 postes de contrôle « volants » en Cisjordanie (5 842 km²) ;
- ◆ 460 000 colons israéliens en Cisjordanie, dont 200 000 dans et autour de Jérusalem ;
- ◆ 730 kms de routes en Cisjordanie auxquelles l'accès est interdit ou restreint aux Palestiniens ;
- ◆ Plus de 11 000 logements palestiniens détruits par l'armée israélienne depuis 1967. ;
- ◆ En Cisjordanie, la consommation d'eau par personne d'un colon israélien est neuf fois supérieure à celle d'un Palestinien ;
- ◆ Plus de 650 000 Palestiniens détenus à un moment ou un autre depuis 1967 dans les prisons israéliennes, soit approximativement 20% de la population palestinienne ;
- ◆ 80% du Mur construit à l'intérieur de la Cisjordanie, au delà de la ligne verte (ligne de cessez-le-feu de 1967) ;
- ◆ En additionnant les zones militaires israéliennes, les colonies, les réserves naturelles, les routes et les terres confisquées par le Mur, seulement 60% de la Cisjordanie actuelle restent aux Palestiniens.

Iron Wall, un film sur la colonisation

Iron Wall retrace l'évolution de la colonisation des Territoires occupés palestiniens sous les différents gouvernements israéliens, depuis 1967 jusqu'à la construction du Mur. Il donne la parole à des responsables associatifs, paysans, militants pour la paix, journalistes, soldats... israéliens et palestiniens. Le réalisateur Mohammed Alatar a pris soin de fournir une description précise et pédagogique d'une politique qui constitue un des principaux obstacles à la paix. Pour l'ancien président américain Jimmy Carter, ce documentaire présente « la meilleure description du mur, de son tracé et de ses conséquences ». **Disponible auprès de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine - www.plateforme-palestine.org**



Checkpoint de Qalandia entre Ramallah et Jérusalem-Est (© B'Tselem)

Pour en savoir plus

- ◆ « Iron Wall » - Dossier de présentation - Plateforme des ONG françaises pour la Palestine - www.plateforme-palestine.org
- ◆ « Israël et Territoires palestiniens occupés - Une occupation persistante : les Palestiniens de Cisjordanie en état de siège » - Amnesty International - 04/06/07 - web.amnesty.org
- ◆ Rapport du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies : « L'ONU ne voit plus d'État palestinien viable » - Patrick Saint-Paul - Le Figaro - 02/06/07 - www.lefigaro.fr
- ◆ « Obstacles to Peace » - Jeff Halper - Israeli Committee Against House Demolitions » - April 2005 - www.icahd.org
- ◆ « Palestine : Peace Not Apartheid » - Jimmy Carter - 2006 www.cartercenter.org
- ◆ « West Bank and Gaza - Economic Development in 2006 - A First Assessment » - International Monetary Fund - The World Bank - March 2007 - www.worldbank.org
- ◆ « End of mission report » - Alvaro de Soto - United Nations Special Coordinator for the Middle East Process - May 2007 - www.lemonde.fr
- ◆ « Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights on the Palestinian territories occupied since 1967 » - John Dugard - UN - March 2007 - www.plateforme-palestine.org
- ◆ « House of Commons International Development Committee - Development Assistance and the Occupied Palestinian Territories » - February 2007 - www.publications.parliament.uk

Carte

- ◆ « West Bank & Gaza - Closure and Access Maps » - Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territories - April 2007 - www.ochaopt.org

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : pfpalest@club-internet.fr – www.plateforme-palestine.org

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Secours Catholique-Caritas France.

MEMBRES

AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CIGUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Pays de Loire Gaza Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Génération Palestine, GREF (Groupe des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Secours Catholique-Caritas France, Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix), VSF (Vétérinaires sans frontières).

MEMBRES OBSERVATEURS

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association pour Jérusalem, Coordination Sud, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, CRID, Fondation France Libertés, Francas, Handicap International, Médecins du Monde, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), RITIMO, Secours populaire français, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Tiens voilà encore autre chose.

Directeur de publication : Bernard Ravenel
Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH.